

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

RAYMOND DUMAS

Statistiques nationales et statistiques des communautés européennes

Journal de la société statistique de Paris, tome 105 (1964), p. 31-39

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1964__105__31_0

© Société de statistique de Paris, 1964, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI

STATISTIQUES NATIONALES ET STATISTIQUES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Le Traité de Rome créant la Communauté économique européenne a été signé en 1957. Jusque-là, les institutions nationales avaient évolué en parfaite indépendance les unes des autres. Les services statistiques n'ont pas fait exception à cette règle.

1. ÉTAT DE FAIT QUANT A L'ORGANISATION

Les physionomies de chacun étaient et restent très différentes, à bien des points de vue :

— *Champ d'action.* Tous sont chargés des grands recensements. Pour le reste, c'est la plus grande diversité; les frontières de compétence entre les Instituts de Statistique et les autres administrations varient d'un pays à l'autre. Il n'y a là de commun que les conflits d'attribution entre les Instituts et certains ministères.

— *Organisation.* Dans tous les pays, on retrouve un fort organisme central. Les antennes régionales ont des statuts et des pouvoirs bien divers. Les offices des « Länder » allemands sont très indépendants de l'office fédéral; les directions régionales de l'I. N. S. E. E. sont, pour une grande part de leur activité, des organismes d'exécution; en Italie, la statistique régionale est liée aux municipalités et provinces.

— *Lois statistiques.* L'obligation de répondre et la garantie de secret sont prévues dans toutes les législations avec, cependant, des modalités très diverses. Un exemple permettra d'en juger. Voici les peines prévues par l'arrêté-loi du 22 janvier 1945 en Belgique pour les assujettis qui s'abstiennent de faire leur déclaration : amende de 700 à 700 000 Fb et emprisonnement de 8 jours à 1 mois, 15 jours à 3 ans, 1 mois à 5 ans suivant la nature de l'infraction (peines d'amende et de prison peuvent être cumulées); la récidive entraîne cumul ou lourde aggravation des pénalités. Nous sommes loin des dispositions de la loi française du 7 juin 1951 et des textes subséquents; l'ordre de grandeur est de 100 à 1 000 F (1 000 F s'il y a récidive), le maximum pour les entreprises récidivistes du refus de répondre est de 2 000 F.

— *Contexte de travail.* Les travaux du Plan et l'infrastructure statistique nécessaire pour les préparer donnent actuellement à la Statistique française une orientation active basée sur la comptabilité nationale et ses prolongements. Il en résulte une approche des problèmes qui n'a rien à voir avec celle de la République fédérale d'Allemagne où, par principe, toutes études liées aux projections, aux perspectives, à la programmation, aux budgets économiques, au devenir (1) de l'économie sont interdites. Les Pays-Bas sont proches de la France; l'Italie et la Belgique commencent à se préoccuper de ces problèmes.

2. ÉTAT DE FAIT AU POINT DE VUE TECHNIQUE

Techniquement, il existe de bonnes bases communes. Les Six Pays connaissent les normes des Nations Unies et s'en inspirent; ils participent régulièrement et activement aux groupes de travail qui se réunissent dans le cadre de la Conférence des Statisticiens européens, sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe à Genève.

Il n'en reste pas moins que la statistique communautaire a souffert et souffre encore de certaines hétérogénéités des composants.

— *Nomenclatures.* Sauf en ce qui concerne le commerce extérieur, il reste beaucoup à faire. Il ne faut pas trop vite penser que les difficultés s'aplanissent quand on ne considère que des grands groupes. Par exemple, suivant les pays, les pharmacies d'officine sont rattachées à l'industrie, aux services ou au commerce; les hôtels et restaurants aux services, au commerce ou aux transports.

— *Unités statistiques.* Elles ont la plupart du temps et, d'un pays à l'autre, un tronc commun; mais les franges qui débordent ou les échancrures qui mordent sont bien souvent d'importance. En Allemagne, on se réfère plus volontiers à l'entreprise qu'à l'établissement. Les limites de définition de l'exploitation agricole passent de la Belgique aux Pays-Bas d'un are à un hectare; cela permet d'écrire qu'en Belgique il y a un million d'exploitations agricoles mais qu'il n'y en a plus que 270 000 avec la définition néerlandaise.

Le nombre des actifs dans la Communauté peut différer de 2 à 3 millions suivant que l'on se range à la définition d'un pays ou à celle d'un autre.

(1) Ou tous mots ou toutes locutions de même sens.

— *Législation.* Les législations ne sont pas sans conséquence sur la comparabilité des statistiques. Le cas du nombre de chômeurs est classique, lié qu'il est statistiquement dans bien des pays à certaines conditions restrictives légales ou réglementaires. Le domaine des statistiques fiscales et financières est lui-même dans une dépendance très étroite des dispositions législatives.

— *Qualité.* Les statistiques sont plus ou moins bonnes. Les prix du bétail en République fédérale d'Allemagne découlent d'observations dignes de foi sur 35 grands marchés; jusqu'à présent, en France, La Villette a été la seule référence.

L'erreur sur la production annuelle du lait dans la Communauté est certainement de l'ordre de 6 millions de tonnes, soit l'équivalent de la production néerlandaise.

— *Lacunes.* Il y en a; les pays se les partagent plus ou moins. Pas de statistiques de migration ici, pas d'indice de la production dans le bâtiment-là, pas d'information sur les investissements dans l'industrie ailleurs, peu de renseignements sur les gains ailleurs encore.

— *Habitudes.* Les habitudes de dépouillement ou de présentation ne concordent pas toujours; ceci arrive tout spécialement pour la détermination des limites de classes pour tous les domaines statistiques : classes d'âge en démographie, tailles des établissements industriels d'après le nombre de salariés, exploitations agricoles suivant les surfaces.

3. MOBILES D'ACTION

On pourrait penser les trouver explicitement dans le traité. Il n'en est rien. Ils sont sous-jacents à la politique agricole commune, à la politique régionale commune, à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, à la politique sociale, à la politique économique.

Le mot statistique n'est pas écrit une seule fois dans le traité. Il ne l'est pas davantage dans un document fort important, préparé en octobre 1962 par la commission et dit « *Memo-randum sur le programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape* ». Et cependant il n'est pas de chapitre où il ne soit parlé dans ces documents de rapports sur les prix, les salaires, les revenus, les productions, les échanges, de bilans sur les ressources et les emplois, d'études de conjoncture.

L'article 213 est le seul texte du Traité de Rome qui rappelle (d'assez loin, il faut bien le dire) les dispositions nationales sur la collecte de données statistiques. Cet article est libellé de la manière suivante « Pour l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, la commission peut recueillir toutes informations et procéder à toutes vérifications nécessaires, dans les limites et conditions fixées par le conseil en conformité avec les dispositions du présent traité ». Pas d'obligations, ni de sanctions. Rien de supranational comme on le voit : les difficultés sont grandes, en ce moment, pour l'Office statistique des Communautés en raison du secret, les fonctionnaires de l'Office n'étant pas, juridiquement, astreints aux obligations de garder les secrets nationaux. On a discuté gravement de la fâcheuse absence d'une prison communautaire... sans trouver de solution.

Mais, sous la pression des besoins en données chiffrées comparables, de nombreux travaux ont été engagés.

Les directions générales compétentes adressent leurs demandes à l'Office statistique qui statutairement, dans les Communautés, est seul compétent en matière statistique. On ne

jureraient pas cependant que des officines statistiques n'existent pas dans quelques coins des immeubles bruxellois ou luxembourgeois.

Le comité de politique conjoncturelle a donné une vigoureuse impulsion aux travaux statistiques servant de base aux budgets économiques.

La Haute Autorité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier a pris d'excellentes initiatives pour les statistiques de salaires nominaux et la comparaison des salaires réels.

Le Conseil des Ministres de la Communauté économique européenne est lui-même intervenu pour la mise en train d'un programme d'enquêtes statistiques sur les coûts de salaires dans les industries communautaires.

L'Office statistique, de son côté, peut susciter des travaux, études ou actions si le Conseil des Ministres et le Parlement lui accordent les crédits nécessaires.

4. MOYENS D'ACTION

L'Office statistique est, ainsi que le Service de presse et le Service juridique, commun aux trois institutions : Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, Communauté économique européenne, Communauté européenne de l'Énergie atomique. Ses 198 fonctionnaires sont répartis entre les différents sièges mais forment une seule équipe; certains éléments ont évidemment des tâches spécifiques. Les quatre langues sont officiellement utilisées.

Le budget annuel total (personnel, études, enquêtes...) est de l'ordre de 15 millions de francs français.

La coordination est réalisée au niveau supérieur par des réunions semestrielles des six directeurs généraux des Instituts nationaux de Statistique avec les représentants de l'Office statistique des Communautés européennes. De nombreux groupes de travail étudient les divers problèmes que posent la collecte de données communautaires, l'harmonisation des méthodes et même la coordination de certaines enquêtes.

Il arrive fréquemment que des crédits importants soient délégués aux instances nationales pour l'exécution de travaux communautaires; c'est le cas du programme d'enquêtes sur les coûts de salaires déjà évoqué. La répartition des fonds ne va pas toujours sans poser de délicats problèmes. En effet, dans la plupart des cas, certains pays A disposent des statistiques qu'on aimerait réaliser dans les pays B. Ces pays A désirent alors s'en tenir à des attributions proportionnelles aux contributions budgétaires des États membres au fonctionnement des Communautés; la raison invoquée se fonde sur la répugnance qu'auraient congénitalement les contribuables d'un pays A à soutenir un pays B statistiquement sous-développé (1).

Enfin, la persévérance et la force de persuasion sont des moyens d'action que ne doit pas négliger le statisticien européen. La patience et la bonne volonté des statisticiens nationaux méritent, de leur côté, les plus grands éloges.

5. ACTION

Il serait bien fastidieux d'énumérer les travaux déjà menés à bien depuis la création de l'Office statistique. Quelques exemples, pris dans des types différents de l'activité statistique, donneront une idée de la situation et de ses développements.

(1) Malheureusement les contribuables ne sont pas informés de la sollicitude dont ils sont l'objet.

Nomenclatures. Les échanges extérieurs des Six sont repris dans une nomenclature unique. Une nomenclature des industries de la Communauté européenne (NICE) permet de regrouper suivant des normes communes les activités dans les Six Pays. Une nomenclature uniforme de marchandises pour les statistiques de transport a été mise sur pied.

Enquêtes. Une enquête sur les consommations de près de 40 000 familles des Six Pays vient de se terminer : concepts, nomenclatures, méthodes, présentation des résultats sont identiques.

Les statistiques de salaires des ouvriers des mines de charbon, des mines de fer et de la sidérurgie sont harmonisées.

Un sondage sur l'emploi a eu lieu en 1960 pour l'ensemble de la Communauté.

On a déjà parlé des enquêtes sur les coûts de salaires. En trois ans, 23 000 établissements occupant 6 500 000 salariés ont été touchés. Le tableau de résultats chiffrés figurant en annexe permet d'en apprécier le sens et la portée.

Cadres de travail. Un cadre statistique commun de présentation des budgets économiques a été adopté par les Six.

Des études sont en cours dans le domaine des comptes économiques et des comptes financiers.

Étude communautaire. Une étude détaillée sur les perspectives de population et de population active de la Communauté jusqu'en 1970 a été publiée en 1961. C'est un bon exemple du genre de travail qu'exécute l'Office statistique des Communautés européennes, savoir une synthèse de statistiques nationales dans un cadre communautaire relativement homogène.

Méthodologie. Les pays sont engagés actuellement dans la confection de tableaux « Entrées-Sorties » sur des nomenclatures et avec des concepts en principe identiques. L'affaire est considérée comme un exercice de méthodologie appliquée. Il s'agit de voir pourquoi il faut préférer certains concepts à d'autres, si une uniformisation des tableaux est possible, et dans quelles limites, à quelles conditions et aussi avec quels moyens. Il conviendra d'apprécier si l'infrastructure statistique des pays est suffisante pour entreprendre un tel travail et dans quel sens il faudrait orienter les statistiques de base. Le tableau est carré, il comporte plus de 80 lignes et colonnes ; il couvre l'année 1959. Des principes communs ont été retenus pour les évaluations de valeur, le traitement des importations, du commerce, des transports, de l'administration et d'une manière générale des diverses données à intégrer dans de tels tableaux.

*
* *

La statistique communautaire obéit bien sûr aux mêmes normes que les statistiques nationales.

Elle ne ment pas si elle est maniée par des hommes compétents.

Quelques précautions supplémentaires sont évidemment recommandées en raison des risques d'hétérogénéité des données de base.

Il ne faudrait pas nourrir un optimisme irraisonné sur les chances de voir bientôt l'Office statistique des Communautés européennes réduit à un atelier de calcul dans lequel la condition nécessaire et suffisante d'efficacité pour avoir de bonnes statistiques communautaires serait de disposer de machines à additionner fidèles et rapides.

Un pessimisme chagrin n'est pas non plus de mise.

R. DUMAS

*Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
dans les industries de la C. E. E. : ouvriers*

Moyennes en monnaies nationales et en francs belges (a)

	France		Belgique	Luxembourg	Pays-Bas		Allemagne (R. F.)		Italie	
	Ffr (b)	Fb	Fb	Fb	Fl	Fb	DM	Fb	Lit	Fb
Enquête 1959										
Industrie du sucre	362,18	36,69	43,60	—	2,54	33,65	3,17	37,91	395,50	31,82
Brasseries et malteries	354,57	35,92	38,74	44,80	2,55	33,88	3,75	44,88	378,60	30,06
Filatures de laine	330,69	33,50	31,55	—	2,12	28,13	2,71	32,41	340,30	27,38
Filatures de coton	304,99	30,90	31,71	—	2,40	31,78	2,74	32,75	306,80	24,68
Fabrication des fibres synthétiques	481,88	48,77	—	—	—	—	3,70	44,28	396,70	31,91
Fabrication des pâtes à papier, du papier et du carton	401,22	40,65	42,47	—	2,55	33,74	3,31	39,62	391,10	31,46
Industrie chimique	451,39	45,73	40,99	—	2,77	36,64	3,93	46,93	440,90	35,47
Industrie du caoutchouc	395,67	40,09	40,40	—	2,50	33,04	3,49	41,72	524,80	42,22
Cimenteries	457,26	46,33	52,73	—	—	—	3,80	45,46	400,00	32,18
Poterie, porcelaine et faïencerie	315,31	31,95	32,53	—	2,04	26,99	2,75	32,93	346,60	27,88
Fabrication des machines-outils	450,63	45,65	46,90	—	—	—	3,80	45,50	448,40	36,08
Industrie électrotechnique	392,95	39,31	40,45	—	2,50	33,06	3,25	38,86	412,30	33,17
Construction navale et réparation de navires	425,95	43,16	54,25	—	2,91	38,54	3,84	45,94	501,80	40,37
Fabrication d'automobiles et de camions	530,41	53,74	—	—	—	—	4,16	49,80	606,50	48,79
Enquête 1960										
Fabrication de chocolat, de confiserie et de biscuits	3,24	32,90	32,29	—	2,02	26,64	2,47	29,59	363,50	29,19
Fabrication de conserves de fruits et de légumes	2,71	27,59	30,21	—	2,26	29,86	2,23	26,71	250,30	20,10
Fabrication de pâtes alimentaires	3,40	34,56	29,69	—	—	—	3,06	36,60	349,20	28,04
Fabrication de chaussures	3,09	31,44	31,91	—	2,06	27,27	2,96	35,31	344,40	27,65
Fabrication de contre-plaqué	3,55	36,10	35,63	—	2,44	32,26	2,91	34,86	304,70	24,47
Fabrication des meubles en bois	3,57	36,31	36,70	—	2,39	31,59	3,12	37,31	356,40	28,82
Construction navale et réparation de navires	4,58	46,59	42,75	—	—	—	3,29	39,36	462,70	37,15
Mécanique de précision et optique	4,14	42,10	36,60	—	2,52	33,32	3,19	38,18	427,80	34,85

(a) La conversion en Fb a été faite sur la base des taux de change officiels annuels moyens.

(b) Pour 1959, en France ce sont des anciens Ffr.

*Revenu net annuel moyen par ouvrier marié de sexe masculin
inscrit dans les industries de la C. E. E.*

Moyennes en 1 000 francs belges

	France		Belgique		Luxembourg		Pays-Bas		Allemagne (R. F.)		Italie	
	sans en-fant	2 en-fants	sans en-fant	2 en-fants	sans en-fant	2 en-fants	sans en-fant	2 en-fants	sans en-fant	2 en-fants	sans en-fant	2 en-fants
Enquête 1959												
Brasseries et malteries	66,5	80,4	63,8	77,2	80,0	95,7	65,8	75,3	66,4	72,6	—	—
Filatures de laine	54,5	68,4	48,2	62,6	—	—	55,3	64,4	52,2	53,7	42,2	51,1
Filatures de coton	50,0	63,8	49,0	63,1	—	—	54,4	63,5	50,8	51,9	42,9	51,8
Fabrication des fibres synthétiques	76,3	90,9	—	—	—	—	—	—	64,8	71,9	50,6	59,5
Fabrication des pâtes à papier, du papier et du carton	67,3	81,2	70,9	84,7	—	—	58,6	67,8	62,0	67,0	52,3	61,2
Industrie chimique	79,1	94,0	70,6	84,2	—	—	61,9	71,4	65,2	72,5	60,5	69,4
Industrie du caoutchouc	68,7	82,7	62,2	75,6	—	—	56,5	65,6	60,6	65,4	69,7	78,5
Cimenteries	80,5	95,5	79,0	93,2	—	—	—	—	64,0	70,2	50,7	59,6
Poterie, porcelaine et faïencerie	60,5	74,4	55,5	68,8	—	—	48,4	57,2	54,8	57,0	45,6	54,5
Fabrication des machines-outils	79,2	93,2	68,4	81,9	—	—	—	—	62,1	67,2	58,6	67,5
Industrie électrotechnique	73,4	90,7	65,2	78,6	—	—	58,4	67,6	58,3	62,2	56,3	65,1
Construction navale et réparation de navires	69,0	83,0	74,2	88,1	—	—	62,4	71,8	63,1	68,2	55,0	63,9
Fabrication d'automobiles et de camions	86,8	102,5	—	—	—	—	—	—	64,9	71,1	73,8	82,6
Enquête 1960												
Fabrication de chocolat, de confiserie et de biscuits	61,0	76,4	58,9	72,6	—	—	53,7	62,8	60,0	64,4	53,1	61,8
Fabrication de conserves de fruits et de légumes	52,2	67,1	52,1	65,9	—	—	53,9	63,1	58,1	61,6	30,7	39,3
Fabrication de pâtes alimentaires	63,2	78,7	55,3	69,0	—	—	—	—	63,6	70,5	39,0	47,6
Fabrication de chaussures	52,7	67,6	52,3	66,2	—	—	52,6	61,8	55,9	58,9	34,1	42,7
Fabrication de contre-plaqué	64,2	80,0	55,6	69,3	—	—	56,9	66,2	56,2	59,4	34,6	43,2
Fabrication des meubles en bois	61,3	76,3	54,3	67,9	—	—	58,4	67,7	58,4	62,3	—	—
Fabrication du verre creux et du verre plat	77,0	92,2	65,7	79,5	—	—	—	—	61,1	65,9	52,4	61,1
Mécanique de précision et optique	77,6	93,1	63,3	77,1	—	—	56,3	65,6	59,1	63,5	48,2	56,9

DISCUSSION

M. Jean BOURDON. — Aux recensements des États-Unis et à certains recensements français les femmes des cultivateurs ont été comptées comme sans profession; d'autres recensements français les comprennent dans la population agricole : ils ne sont comparables ni aux recensements américains ni aux autres recensements français. Cependant ils traduisent fidèlement la réalité, à peu près toujours, en France et dans les États-Unis d'autrefois dans les États-Unis actuels pour les exploitations qui ne sont pas parfaitement mécanisées. (il en est encore). L'interprétation opposée a traité comme sans profession des femmes écrasées de travail au point que le rêve des jeunes filles de la campagne française est d'épouser un homme qui ne soit pas agriculteur.

M. CAUBOUX demande à M. Raymond DUMAS quelles sont les meilleures comptabilités nationales dans les pays du Marché commun.

M. le Dr Norbert MARX. — Le Dr Norbert MARX, ancien médecin-chef du Service de la Statistique médicale de la Caisse régionale de Sécurité sociale de Paris a rappelé la nécessité de faire des statistiques comparatives avec les matériaux des caisses-maladie des Six Pays de la Communauté européenne.

Ces statistiques permettront de calculer, comme il a déjà fait pour la Région parisienne :

a) Les « prix moyens » des maladies numériquement et pécuniairement les plus importantes dans chacun des Six Pays compte tenu du lieu du traitement : hôpitaux publics ou privés, cliniques avec ou sans convention, etc.

b) La « durée moyenne » des mêmes maladies compte tenu du sexe des assurés et de leur profession en les répartissant par groupes d'âge. (La durée moyenne d'une maladie dépasse à partir de 40 ans la durée moyenne générale.) Même répartition pour les conjointes et les enfants.

c) Pour certains pays de la Communauté comme la République fédérale allemande, on connaît chez les assurés pour toutes les maladies avec arrêt du travail le diagnostic, ce qui permet en plus de calculer pour ces maladies la durée générale, la durée de l'arrêt du travail, les frais de pharmacie, d'hospitalisation, etc.

Nous rappelons que le niveau culturel et sanitaire des Six Pays est identique; les études médicales et les conceptions en médecine appartiennent à la culture occidentale; la répartition des médecins est proportionnellement identique pour la population. Par conséquent les bases de comparaison seront les mêmes pour les Six Pays.

Ces statistiques comparatives pourraient devenir « des prototypes pour les statistiques médicales régionales », appliquées à des pays de même niveau.

J'ai expliqué dans mon intervention au III^e Congrès international des Statisticiens et Actuaire de la Sécurité sociale qui s'est tenu au mois de novembre 1962 à Madrid la façon dont nous pourrions procéder :

Il sera demandé à chacun des Six Pays appartenant à la Communauté de désigner la Caisse de Sécurité sociale la plus importante; par exemple pour la France, la Caisse primaire centrale de Sécurité sociale de la Région parisienne qui englobe à elle seule un tiers de la population assurée française et dont les services mécanographiques sont outillés pour produire « comme Sous-Produits » toutes les statistiques médico-sociales qui peuvent être demandées par les services statistiques de la Communauté qui s'occupent de statistiques sociales.

Nous rappelons que le système français de Sécurité sociale est actuellement le plus évolué en ce qui concerne la concentration des risques qui sont gérés par chaque Caisse départementale :

- a) maladie, maladie de longue durée, maternité, accidents du travail et décès;
- b) les régimes : régime général des assurances sociales, (le plus important, 95 %), fonctionnaires, étudiants et invalides de guerre.

Nous croyons que ces statistiques auront une place importante dans le cadre des statistiques nationales et permettront une orientation rationnelle de la politique sociale de la Communauté européenne.

Prenons comme exemple de statistiques médico-sociales le problème des avortements.

En France 90 % de la population sont inscrits à la Sécurité sociale. Pour obtenir les prestations en maternité les futures mères sont obligées de faire une déclaration de grossesse dans les deux premiers mois.

On peut supposer que les femmes qui font cette déclaration, désirent l'enfant.

Or pour toutes les femmes qui ne toucheront pas la prime à la naissance qui est aujourd'hui assez substantielle, on peut supposer que la grossesse s'est terminée par un avortement non provoqué.

Ainsi les données comptables du risque « maternité » nous indiqueront par le simple fait du non-paiement de la prime à la naissance le *nombre des avortements supposés non provoqués*.

M. BRICHLER remarque que le conférencier a parlé des relations de ses services avec les Instituts nationaux de Statistique; il souhaiterait connaître quels sont les rapports avec les autres organismes internationaux.

M. RECHNER. — Quelle est la position des fonctionnaires internationaux de la C. E. E. vis-à-vis de leur pays d'origine, cette question pouvant même s'entendre d'un point de vue psychologique?

M. BING. — 1^o Des difficultés se présentent pour bloquer des données fournies tantôt en masses, tantôt en volumes, quand la densité des produits varie dans de larges limites, comme c'est le cas pour des essences, des huiles minérales. L'existence des deux catégories s'explique car on utilise souvent le volume pour des quantités transportées par eau la masse étant la règle pour celles transportées par fer, par terre ou par air.

2^o Certains pays rendent leurs statistiques de commerce extérieur peu claires en bloquant sous la même position à l'importation des quantités importées et consommées dans le pays directement après transformation, des quantités importées, transformées dans le pays et réexportées en figurant à l'exportation sous d'autres positions, des quantités en transit reprises à l'exportation sous la même position. Les mêmes pays bloquent à l'exportation des produits nationaux exportés, des produits en transit et des produits obtenus par transformation dans le pays de produits importés ne figurant pas à l'importation dans la même position.

RÉPONSE DE M. DUMAS A M. CAUBOUÉ. — Chacun des systèmes de comptabilité nationale des Six a ses mérites. Les plus développés sont certainement ceux de la France et des Pays-Bas.

RÉPONSE A M. BRICHLER. — Les rapports de l'Office statistique des Communautés européennes avec les représentants des organismes internationaux sont extrêmement cor-

diaux. La règle est que ceux-ci invitent régulièrement les fonctionnaires de l'Office à leurs travaux et réciproquement.

RÉPONSE A M. RECHNER. — Le statut des fonctionnaires de la C. E. E. dispose en son article 11 : « Le fonctionnaire doit s'acquitter de ses fonctions et régler sa conduite en ayant uniquement en vue les intérêts des Communautés, sans solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement, autorité, organisation ou personne extérieure à son institution ».